



## Dépot de bilan d'une société de gardiennage

Par **Iolita**, le **13/05/2009** à **15:48**

Bonjour, mon mari travaille pour une entreprise depuis novembre 2003 ce lundi 16/05/2009 à 10h il voit le mandataire pour lui faire le calcul de combien il lui doit c'est-à-dire congé payé, son salaire, deux mois de préavis et aussi sa prime de licenciement et d'ancienneté sachant qu'il gagnait 1100 euro par mois combien il aura à peu près svp

ma deuxième question

il y a une autre société qui s'est présentée au travail de mon mari pour lui proposer de rester dans l'entreprise dans ce cas là si il accepte est-ce qu'il perd ces deux mois de préavis ?

merci de votre réponse au plus vite svp merci

car lundi 16 mai à 10h il a rendez vous